CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

62e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 4 au 8 septembre 2023

**SC62 Doc.14**

**Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies   
en partenariat avec les accords multilatéraux sur l’environnement   
et d’autres institutions internationales**

**Mesures requises**

Le Comité permanent est invité à prendre note des progrès d’application des Résolutions XIV.6 et XIII.7, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*.

**Contexte**

1. La Résolution XIII.7, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales* donne instruction au Secrétariat de rendre compte régulièrement au Comité permanent des progrès d’application de cette Résolution et de la Résolution XI.6, *Partenariats et synergies avec les Accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions*.

2. Le présent rapport couvre les principales activités entreprises depuis la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent en 2022 (SC59/2022), conformément à la Résolution XIV.6 (*Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*) et aux Résolutions XIII.7 et XI.6, et en particulier les activités liées au Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité (GLB) et à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et les progrès réalisés concernant les objectifs de développement durable (ODD) et les AME, le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et d’autres institutions.

**Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques**

3. La coopération avec l’IPBES se poursuit dans le contexte du mémorandum de coopération en vigueur. Le Secrétariat a participé de façon virtuelle à la 9e session de la plénière de l’IPBES (IPBES9) en juillet 2022, notamment dans le cadre d’une déclaration conjointe des AME, avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture et la Commission baleinière internationale (CBI). La déclaration soulignait que les évaluations discutées durant l’IPBES9 – l’évaluation méthodologique des valeurs multiples de la nature et de ses avantages, et l’évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages – ont une pertinence pour les travaux de chacune des Conventions, renforceront l’assise scientifique de la prise de décisions par les Parties contractantes, et contribueront à l’élaboration et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (CMB) (adopté depuis sous le nom de Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal).

4. En mars 2023, le Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention a participé à la réunion virtuelle du Bureau et du Groupe d’experts multidisciplinaire de l’IPBES à laquelle il a présenté les tâches hautement prioritaires du GEST (5.1, 3.1, 1.1a, 1.1c et 1.2) harmonisées avec le programme de travail de l’IPBES.

**Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat**

5. Le Secrétariat a assisté à la 58e session du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC-58) en mars 2023 à Interlaken, en Suisse. Le Secrétariat a partagé, avec le Secrétariat du GIEC et avec les co‑présidents des Groupes de travail du GIEC ainsi qu’avec l’Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, des informations sur les priorités scientifiques et techniques identifiées dans la Résolution XIV.14, *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2023-2025* et les travaux du GEST dans la période triennale 2023-2025.

**Coopération avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement**

6. Le Secrétariat poursuit activement sa collaboration avec d’autres AME, concentrant ses efforts, conformément au paragraphe 36 de la Résolution XIV.6, sur la coopération et les synergies avec les Conventions relatives à la biodiversité. Les domaines de coopération les plus spécifiques continuent d’être mis en œuvre avec ces AME dans le cadre du mémorandum en vigueur, en particulier avec la CDB, la CMS, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

*Les travaux dans le cadre du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité*

7. Le Secrétariat participe aux réunions et aux actions conjointes du GLB, conformément au Plan d’activités conjointes du Groupe.

8. En mars 2022, lors de la reprise des séances de la Vingt‑quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA24) de la CDB, de la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application (SBI3) de la CDB et de la troisième réunion de son Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 (OEWG3) à Genève, Suisse, les Secrétariats des Conventions relatives à la biodiversité ont organisé une activité parallèle intitulée « Strengthening the role of the biodiversity-related Conventions on the development of the Post-2020 Global Biodiversity Framework » et ont présenté une déclaration conjointe au nom du GLB.

9. À l’OEWG4, en juin 2022, à Nairobi, Kenya, une autre déclaration conjointe du GLB a été présentée.

10. Le Secrétariat a participé à une réunion virtuelle du GLB, en septembre 2022, sur les engagements pris à l’OEWG5 et à la deuxième partie, en présentiel, de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (COP15 de la CDB) en décembre 2022 à Montréal, Canada, sous la présidence de la Chine. Des déclarations conjointes du GLB ont été présentées lors de ces réunions et lors d’un Segment de haut niveau de la COP15 de la CDB. En outre, à la COP15 de la CDB, le Secrétaire général adjoint a participé à une activité parallèle du GLB intitulée « Mobilising the biodiversity-related Conventions on the implementation of the Post-2020 Global Biodiversity Framework ».

*La Convention sur la diversité biologique*

11. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts de collaboration avec la CDB, en contribuant à différents processus et, principalement, à la préparation du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020. En mars 2022, le Secrétariat a envoyé un document à toutes les Parties contractantes, mettant en lumière les questions jugées les plus pertinentes pour la Convention afin que les Parties qui assisteraient aux reprises des séances du SBSTTA24, du SBI3 et de l’OEWG3 puissent mettre en valeur l’importance des zones humides.

12. Le Secrétariat a également rappelé aux Parties contractantes la Décision SC57-26 du Comité permanent encourageant les Parties, par l’intermédiaire de leurs Correspondants nationaux Ramsar, à établir des contacts et collaborer avec leurs collègues de la CDB, et à participer à l’élaboration de positions nationales concernant le processus du Cadre mondial de la biodiversité de la CDB, afin de s’assurer que des éléments relatifs à Ramsar soient inclus dans la position et les soumissions des pays au moment de l’élaboration du Cadre. Avec ces éléments, le Secrétariat a pu contribuer aux réunions de la CDB mentionnées plus haut.

13. Le Secrétaire général adjoint a participé à la séance d’information des cadres organisée par le Geneva Network en novembre 2022 sur la préparation de la COP15 de la CDB et des résultats de la COP14 de la Convention sur les zones humides, de la COP27 de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la COP19 de la CITES.

14. À la COP15 de la CDB, le Secrétariat s’est exprimé sur les résultats de la COP14 de la Convention sur les zones humides, intervention également publiée sur le site Web de la COP15 de la CDB. Le Secrétaire général adjoint a participé au Groupe de haut niveau « United Nations Heads of Agencies Dialogue: Pledging Commitments to implement the Common Approach on Biodiversity and the Post 2020 Global Biodiversity Framework » et à l’activité parallèle « Beyond boundaries: The role of cities and regions in taking local action for global wetlands ». Une déclaration adressée à la plénière, sur la contribution de la Convention aux mesures urgentes en matière de biodiversité pour le développement durable, a également été publiée sur le site Web du Segment de haut niveau. Le Secrétariat a aussi participé en tant qu’expert aux activités parallèles intitulées « Tools and solutions for the implementation of the Post 2020 GBF: Enhancing Synergies and Cooperation » organisée par le PNUE ; « Pathways for Inland Waters in the Post‑2020 Global Biodiversity Framework: with a focus on Freshwater and Communities » organisée par Nature Conservancy et le WWF ; et à une activité sur « Freshwater ecosystems and their role in achieving the Post-2020 Global Biodiversity Framework targets, call for action to strengthen the protection and restoration of inland waters » organisée par le Ministère de l’environnement de la Colombie et le WWF.

15. Avec l’adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (désormais Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal - CMB), les Secrétariats de la CDB et de la Convention sur les zones humides ont poursuivi les préparatifs d’un sixième Plan de travail conjoint et mémorandum d’accord, conformes aux processus de gouvernance des deux Conventions et à l’examen du cinquième Plan de travail conjoint (2022) réalisé par les deux Secrétariats. L’examen, qui propose une vue d’ensemble des progrès de mise en œuvre, identifie les enseignements acquis et contribue aux préparatifs d’un plan de travail conjoint mis à jour qui tiendra compte du CMB, est publié dans le document SC59 Doc.16.1[[1]](#footnote-2).

16. Conformément à la Décision 15/5 de la CDB, *Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal*, ainsi que des paragraphes 42 et 44 de la Résolution XIV.6, le Secrétariat a proposé que le Vice‑Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et le Directeur, Sciences et Politiques du Secrétariat, participent au Groupe spécial d’experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. Toutefois, ils n’ont pas été sélectionnés.

*La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

17. Le Secrétariat participe aux travaux du Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration et a assisté à une réunion, organisée de manière virtuelle, en février 2023, contribuant à un examen stratégique en cours, mené par le Secrétariat de la CMS, concernant les activités relatives aux voies de migration dans le cadre de la CMS.

*La conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie*

18. Le Secrétariat a pris activement part à la huitième réunion des Parties (MOP8) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), en septembre 2022 à Budapest, Hongrie. La réunion a souligné le rôle vital de la contribution politique et technique de l’AEWA à la mise en œuvre de la CMS, de la CDB et de la Convention sur les zones humides, et a invité son Secrétaire exécutif à renforcer les synergies avec ces AME. La MOP8 a examiné et adopté 18 résolutions, dont six étaient directement liées à l’utilisation rationnelle des zones humides et aux synergies.

19. Le Secrétariat a également participé à la 18e réunion du Comité technique de l’AEWA en mars 2023 à Bonn, en Allemagne. Les participants ont examiné et approuvé les tâches du plan de travail du Comité technique pour la période triennale 2023-2025.

*Le Forum mondial du littoral*

20. Le Secrétariat a participé en tant qu’expert au colloque du Forum mondial du littoral (FML), une activité parallèle organisée à la COP14 en novembre 2022. Le FML a été conçu par un consortium international d’ONG en réponse à la Résolution XIII.20, *Promouvoir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides intertidales et des habitats associés sur le plan écologique* ainsi qu’à la résolution 12.25 de la CMS, à la décision 14/30 de la CDB et à la Résolution 030 du Congrès mondial de la nature de l’UICN, en 2020. Le colloque s’est concentré, entre autres, sur les préparatifs de la Conférence du FML, en 2023.

*La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*

21. Le Secrétariat a contribué à l’initiative de l’UNESCO sur les sites à désignations internationales multiples (SDIM), qui a pour mission d’harmoniser la gestion des aires naturelles ayant des désignations internationales multiples, par exemple, zone humide d’importance internationale, bien du patrimoine mondial, réserve de biosphère et géoparc mondial. Le Secrétariat a participé à une réunion de l’UNESCO, en décembre 2022, dont le but était de contribuer à l’élaboration d’un guide des SDIM.

*La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

22. Le Secrétariat a participé à la COP27 de la CCNUCC en novembre 2022, à Charm el‑Cheikh, en Égypte, en tant qu’orateur, lors d’une activité parallèle officielle où ont eu lieu :

* le lancement officiel de l’Évaluation mondiale des tourbières, organisé par le PNUE et d’autres partenaires de l’Initiative mondiale pour les tourbières, où l’on a également pu entendre un message vidéo de la Secrétaire générale ;
* une activité parallèle sur les tourbières dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), organisée par Global Environment Centre et Wetlands International, en collaboration avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et d’autres partenaires de l’Initiative mondiale pour les tourbières ; et
* une activité parallèle intitulée « Partnerships to accelerate action to protect blue carbon ecosystems for mitigation and adaptation », organisée par le Partenariat international pour le carbone bleu et Pew Charitable Trust.

23. Le Secrétariat a participé en tant qu’expert à l’activité parallèle intitulée « Blue Carbon Implementation Lab », organisée dans le contexte de la Journée d’action pour l’océan convoquée dans le cadre du Partenariat de Marrakech, et à l’Activité d’action pour l’eau, organisée par le Partenariat de Marrakech. Avant la COP27, le Secrétariat a fourni des contributions à deux initiatives de la présidence lancées durant la réunion et intitulées « Action on Water Adaptation and Resilience » (AWARe) et « Enhancing Nature-based Solutions for an Accelerated Climate Transformation » (ENACT).

*La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*

24. Les contacts avec le Secrétariat de la CNULD ont porté sur les résultats de la COP15 de la CNULD, réunie en mai 2022 à Abidjan, Côte d’Ivoire, notamment la Décision 20/COP15, *Policy-oriented recommendations resulting from the cooperation with other intergovernmental scientific panels and bodies* (Recommandations à orientation politique résultant de la coopération avec d’autres groupes et organismes scientifiques intergouvernementaux), qui appelle à l’élaboration « d’une série de guides techniques sur les solutions de gestion intégrée des terres pour les écosystèmes des zones sèches, en tenant compte des contextes nationaux et de l’interaction entre la dégradation des terres, la perte de biodiversité et les changements climatiques », et la possibilité de collaborer dans le cadre du GEST. Il y a également eu des échanges approfondis sur la communication, y compris dans le contexte de la Journée mondiale des zones humides 2023. La Secrétaire générale a rencontré le Secrétaire exécutif de la CNULD, en mai 2023.

25. La CNULD accueille le Secrétariat de l’Initiative mondiale du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et l’amélioration de la conservation des habitats terrestres[[2]](#footnote-3), dont l’objectif est de réduire la superficie des terres dégradées de 50 % d’ici à 2040, en s’appuyant volontairement sur des initiatives existantes. Le Secrétariat a rencontré le Directeur de l’Initiative en juillet 2022, pour discuter de la possibilité de tenir compte des zones humides dans le contexte de l’Initiative, ainsi que de la réunion de 2022 du Groupe de travail du G20 sur l’environnement. Le Secrétariat a participé en tant qu’orateur à une activité de la Réunion des députés pour l’environnement du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et la restauration des écosystèmes de mangroves, organisée dans le cadre de la présidence indonésienne du G20, en août 2022.

*La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux*

26. Le Secrétariat a participé à la septième réunion de l’Équipe spéciale des interactions entre l’eau, l’alimentation, l’énergie et les écosystèmes de la Convention des Nations Unies sur l’eau ainsi qu’à l’Atelier mondial sur la gestion de la source à la mer, organisé dans le cadre de la Convention, en décembre 2022.

27. La Secrétaire générale a rencontré la Secrétaire de la Convention sur l’eau, en février 2023, pour aborder la collaboration du point de vue des réunions intergouvernementales des Conventions, des processus mondiaux tels que la Conférence des Nations Unies sur l’eau de 2023, le sommet sur les ODD et la COP28 de la CCNUCC, ainsi que des domaines thématiques tels que l’adaptation aux changements climatiques et les interactions entre l’eau, l’alimentation, l’énergie et les écosystèmes.

28. En mars 2023, les cadres des deux Secrétariats ont tenu une réunion de suivi pour discuter de domaines concrets de collaboration potentielle, notamment dans le cadre des Initiatives régionales Ramsar. En mai 2023, le Secrétariat et un représentant de l’Initiative régionale Ramsar indo‑birmane devaient participer à la deuxième session de la septième réunion du Réseau mondial de bassins travaillant sur l’adaptation au changement climatique, consacrée, notamment, à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

*La Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines*

29. Dans le cadre du mémorandum d’entente signé en 2020, le Secrétariat de la Convention sur les zones humides et le Secrétaire temporaire de la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) ont continué d’échanger des informations sur des activités et du matériel pertinents en vue de permettre l’inscription de zones humides d’importance internationale, vitales pour les tortues marines. Les deux Secrétariats ont participé à l’activité parallèle « Application de la résolution XIII-24 sur les habitats des tortues marines dans les Amériques et Perspectives de partenariat avec l'IAC et la Convention sur les zones humides », organisée par le Ministère de la transition écologique de la France et l’Association Chélonée. Les résultats d’une étude conjointe sur l’application de la Résolution XIII.24 qui soutiendra une mise à jour du rapport de 2013 sur les zones humides et la conservation des tortues marines dans les Amériques ont été présentés.

**Les objectifs de développement durable**

30. Conformément à la Décision SC53-17 du Comité permanent et à la Résolution XIII.7, le Secrétariat continue de participer activement aux travaux en cours sur les ODD, y compris lors des réunions du Groupe d’experts interinstitutionnel chargé des indicateurs des objectifs de développement durable (IAEG-SDG) en tant que coresponsable de l’ODD 6 (« eau propre et assainissement ») indicateur 6.6.1 (« variation de l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau »).

31. Dans ce contexte, le Secrétariat a pris part aux réunions du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies avec d’autres institutions pour discuter de la soumission de données et métadonnées sur les ODD, en juin et novembre 2022, et à la réunion virtuelle de l’IAEG‑SDG sur « Les données, la pandémie de COVID‑19 et les ODD » en juin 2022.

32. Pour le Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2022, le Secrétariat a préparé un compte rendu conjoint avec le PNUE pour le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Forum politique de haut niveau. Le Secrétariat continue de participer avec ONU‑Eau, au programme de travail de l’ODD 6.

33. Conformément à la Résolution XIII.7 et à la Décision SC57-47 sur les inventaires des zones humides, le Secrétariat continue de collaborer avec les Parties contractantes pour compléter et affiner l’information sur l’étendue des zones humides soumise dans les Rapports nationaux à la COP14. D’autres efforts sont en cours pour soutenir les Parties contractantes en matière d’élaboration d’inventaires des zones humides et de collecte des données manquantes sur l’étendue des zones humides afin de faire rapport sur l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6. À cet égard, une description des progrès sur les actions de la Convention visant à accélérer la mise en œuvre des ODD « Inventaires des zones humides pour soutenir les Parties contractantes en matière d’application de l’indicateur 6.6.1 » au titre de l’ODD 6, est décrite dans les documents SC58 Doc.9, SC59 Doc.9 et SC62 Doc.9.

34. Concernant la réalisation de l’ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », le Secrétariat a participé à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans afin de soutenir l’application de l’ODD 14, en juin et juillet 2022, à Lisbonne, Portugal. La Secrétaire générale a pris part au dialogue interactif « Gérer, protéger et restaurer les écosystèmes marins et côtiers » et à la Table ronde de haut niveau sur les synergies entre l’ODD 6 et l’ODD 14 du Symposium de haut niveau sur l’eau. Le Secrétariat a également pris part à plusieurs activités parallèles, notamment sur le CMB, la conservation des espèces, le carbone bleu et la restauration.

**Conférence des Nations Unies sur l’eau 2023**

35. Le Secrétariat a apporté d’importantes contributions à la Conférence des Nations Unies sur l’examen complet à moyen terme de la mise en œuvre des Objectifs de la Décennie internationale d’action « L’eau pour le développement durable » 2018–2028 (Conférence des Nations Unies sur l’eau 2023), qui a eu lieu à New York, États‑Unis d’Amérique, en mars 2023, soulignant à quel point la Convention et ses matériels et orientations peuvent catalyser la réalisation du Programme d’action pour l’eau.

36. En séance plénière[[3]](#footnote-4), durant le débat général, la Secrétaire générale a prononcé une déclaration mettant en relief l’idée que nos besoins de développement durable et relatifs à l’eau ne peuvent être résolus sans les zones humides. Une déclaration a également été soumise au dialogue interactif 3 sur « L’eau pour le climat, la résilience et l’environnement »[[4]](#footnote-5).

37. La Secrétaire générale a participé en qualité d’oratrice à l’activité spéciale « Radical collaboration for water resilience: Action with our greatest allies in the climate crisis » (Collaboration radicale pour la résilience de l’eau : Action avec nos principaux alliés dans la crise climatique), ainsi qu’à deux activités des médias, en compagnie du Secrétaire exécutif par intérim de la CDB.

38. La Secrétaire générale a aussi participé en tant qu’oratrice à plusieurs activités parallèles, notamment :

* « Le Défi de l’eau douce – Mobiliser pour restaurer les écosystèmes d’eau douce », réunion à laquelle le Défi de l’eau douce a été lancé ;
* « Le panel de haut niveau du groupe LGMA (Local governments and municipal authorities) : Le lien connaissances-politiques-pratiques entre la COP27, la COP15, la Convention sur les zones humides et son programme de label Ville des Zones Humides et l’eau » ; et
* « De l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement à l’Assemblée générale : Agir pour la gestion durable des lacs – en tant que catalyseur d’accélération de l’engagement mondial dans le Programme d’action pour l’eau ».

39. Le Secrétariat a participé en tant qu’orateur à des activités parallèles telles que : « Water for nature, nature for water: Policies, solutions and commitments for sustainable development » et « Turning the tide on the freshwater biodiversity crisis », ainsi qu’à l’activité parallèle virtuelle intitulée « Earth observations in support of water action ».

40. Plusieurs réunions bilatérales ont été organisées avec des délégués représentant des Parties, notamment les États‑Unis d’Amérique, le Gabon et l’Uruguay, et avec des cadres représentant la CDB, The Nature Conservancy, ONU‑Habitat, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l’environnement.

**Actions visant à renforcer la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement et d’autres institutions internationales**

41. Comme indiqué dans des rapports précédents au Comité permanent, le Secrétariat s’efforce de renforcer ses liens de collaboration avec les institutions des Nations Unies et d’autres institutions internationales.

*Le Groupe de gestion de l’environnement*

42. Le Secrétariat reste engagé dans les travaux en cours du Groupe de gestion de l’environnement des Nations Unies (GGE). La Secrétaire générale a participé à la 28e réunion des cadres du GGE qui a eu lieu de façon virtuelle en novembre 2022, et à laquelle a été créé un groupe de gestion GGE des problèmes sur la biodiversité, pour faciliter et permettre une approche simplifiée et un appui à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, de l’approche commune des Nations Unies à la biodiversité, de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et du processus consultatif *Vers une planète sans pollution*.

43. Le Secrétariat a participé à la préparation du rapport intitulé *Aperçu des activités et initiatives des Nations Unies relatives aux déchets marins et aux microplastiques*, commandé par le GGE. Le rapport souligne que les déchets marins et les microplastiques sont portés vers les mers et les océans essentiellement par les zones humides intérieures et côtières, que la pollution par les plastiques peut entraîner une dégradation importante des zones humides et de leurs services, que certaines espèces tributaires des zones humides sont particulièrement vulnérables à la pollution par les plastiques en raison de leur comportement et de leur écologie, et que ces questions doivent être prises en compte dans les solutions visant à réduire cette forme de pollution.

*La collaboration avec le PNUE*

44. Pour promouvoir des synergies et améliorer la mise en œuvre de la Convention, le Secrétariat et le PNUE continuent de développer des activités en coopération et sont en train de renouveler le mémorandum d’entente.

45. Comme indiqué au paragraphe 33 ci‑dessus, la Convention sur les zones humides, en sa qualité de coresponsable avec le PNUE de l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6, a préparé un compte rendu conjoint avec le PNUE pour le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les ODD à l’adresse du Forum politique de haut niveau de juillet 2022.

46. Le Secrétariat a continué de participer au projet sur les synergies « Réaliser des synergies pour la biodiversité » sous la houlette du PNUE, avec la participation des autres Conventions relatives à la biodiversité et en réponse à la résolution 2/17 de l’Assemblée générale des Nations Unies pour l’environnement.

47. Le Secrétariat a participé en tant qu’orateur au cours interactif en ligne intitulé « Mise en œuvre des accords multilatéraux », organisé par le PNUE et le Center for Governance and Sustainability de l’Université du Massachusetts à Boston en novembre 2022, qui mettait l’accent sur les pays de la Communauté d’Afrique australe pour le développement.

48. Le Secrétariat a continué de contribuer à l’initiative InforMEA et a participé à la 13e réunion du Comité directeur d’InforMEA, à Montreux, Suisse, en octobre 2022. Le Secrétariat s’est impliqué sur des questions comprenant l’application API (interopérabilité du site Web), indexation sémantique et e‑apprentissage.

49. Un cours d’introduction sur la Convention a été mis au point et un lien est disponible sur le site Web de la Convention. Le cours est hébergé sur la plateforme d’apprentissage et de connaissances d’InforMEA, dans les trois langues de la Convention.

50. En tant que partenaire mondial de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, le Secrétariat participe activement à ce programme et à l’équipe spéciale sur le suivi des écosystèmes aquatiques et de transition. Ces engagements sont à la base de l’examen de l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6 pour lequel la Convention est coresponsable. Le Secrétariat a participé à une réunion du Groupe de travail sur l’Objectif 2 du Cadre mondial de la biodiversité, dans le cadre de l’équipe spéciale sur le suivi, qui a eu lieu de manière virtuelle en février 2023. Le Plan d’action de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, 2021-2030, mentionne la Convention sur les zones humides comme coresponsable pour les défis de restauration des « Villes nommées comme porte‑drapeaux de la restauration au plan mondial et championnes de la restauration urbaine » et pour « Le milieu marin et d’eau douce ».

51. Le Secrétariat, avec le PNUE et la FAO, a intégré l’équipe de développement de l’Évaluation mondiale des tourbières (EMT), une activité de l’Initiative mondiale pour les tourbières coordonnée par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE. Le Secrétariat a cherché à obtenir des contributions des Parties contractantes, en juillet et août 2022, concernant l’EMT, y compris des informations sur les politiques nationales, des études de cas et des offres d’examen du projet d’EMT. Le personnel du Secrétariat a révisé certaines parties de l’EMT, y compris relatives au cadre politique international. L’EMT a été lancée lors d’une activité parallèle de la COP27 de la CCNUCC.

52. Le Secrétariat, avec le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA) et Wetlands International, a collaboré avec le Partenariat pour l’environnement et la réduction des risques de catastrophe (PERRC) du PNUE afin de fournir un appui aux administrateurs des zones humides et les aider à inscrire les politiques de réduction des risques de catastrophe dans la gestion des zones humides. Un atelier régional pour les administrateurs des zones humides d’Asie a eu lieu en juin 2022. Sur la base de leurs commentaires, « Wetlands and DRR: A Guide for Wetland Managers » a été publié en décembre 2022 avec un webinaire mondial visant à promouvoir la publication.

*La collaboration avec la FAO*

53. Le Secrétariat a contribué à un briefing technique de la FAO sur « La gestion intégrée des ressources en eau pour la sécurité alimentaire et la résilience climatique » qui a eu lieu sous forme hybride en octobre 2022. Le Secrétariat a participé en tant qu’orateur et expert à une Séance technique sur l’eau pour l’environnement et la biodiversité.

54. Le Secrétariat a apporté des contributions techniques aux publications de la FAO sur les tourbières et les engagements pour le climat, y compris le rapport « Peatlands and climate planning », ainsi que « Wetlands in climate commitments: Preliminary results », qui analyse la mesure dans laquelle les actions en faveur des zones humides figurent dans les CDN et qui a été publié lors d’une activité parallèle de la COP14.

55. Avec la FAO et Wetlands International, le Secrétariat a organisé une série d’activités de formation et de consultations virtuelles sur les tourbières et les engagements pour le climat, y compris deux séances qui étaient consacrées aux processus de planification pour les changements climatiques, axées sur les CDN et les stratégies à long terme dans le cadre du processus de la CCNUCC (en juin 2022), une séance axée sur la mise en œuvre de l’action pour le climat dans le cadre des tourbières, en décembre 2022, et des activités parallèles organisées sous forme hybride à la COP14 de la Convention et à la COP27 de la CCNUCC.

56. La FAO a contribué à un séminaire organisé par le Secrétariat en vue de lancer un nouveau produit du GEST intitulé « Les zones humides et l’agriculture : actions transformatrices pour des pratiques agricoles durables et une utilisation rationnelle des zones humides », qui a eu lieu de manière virtuelle en juillet 2022. Le Secrétariat maintient des liens actifs avec la FAO, par exemple, en ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la Journée mondiale des zones humides.

*La collaboration avec les Organisations internationales partenaires*

57. Le Secrétariat poursuit le renforcement de sa collaboration avec les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention. Des téléconférences régulières ont lieu avec les OIP pour discuter d’activités conjointes dans le contexte du mémorandum de coopération.

58. La Secrétaire générale a rencontré des cadres des OIP lors d’une réunion virtuelle, en mars 2023, pour leur faire part de sa vision sur les orientations de la collaboration entre la Convention et les OIP et discuter des priorités de collaboration avec les OIP, notamment du point de vue du soutien à la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources ainsi que des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l’eau en 2023.

59. Le Secrétariat a travaillé en collaboration étroite avec les OIP, notamment pour les activités parallèles de la COP14, de la COP27 de la CCNUCC et de la Conférence des Nations Unies sur l’eau de 2023, notamment sur le Défi de l’eau douce lancé durant une activité parallèle de la Conférence des Nations Unies sur l’eau de 2023.

60. Les OIP ont participé à la Journée mondiale des zones humides 2023, notamment en définissant sept actions prioritaires pour accélérer et renforcer la restauration des zones humides, qui ont été présentées lors d’une activité en ligne le 1er février 2023.

*La collaboration avec le Partenariat international pour le carbone bleu*

61. Le Secrétariat continue de s’impliquer dans le Partenariat international pour le carbone bleu (PICB). Il a participé au troisième dialogue du Partenariat et a contribué à l’examen de son plan d’activités pour 2023, conformément à la Résolution XIII.14, *Promouvoir la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes côtiers de carbone bleu* et à la Résolution XIV.17, *La protection, la conservation, la restauration, l’utilisation durable et la gestion des zones humides au service de la lutte contre les changements climatiques*, ainsi qu’aux tâches 1, 2 et 3 du GEST sur le carbone bleu.

*La collaboration avec l’Union internationale pour la conservation de la nature*

62. Le Secrétariat poursuit sa collaboration étroite avec l’UICN pour soutenir le fonctionnement du Secrétariat dans le cadre de l’accord de services entre la Convention et l’UICN. Des réunions régulières et l’harmonisation des processus et politiques se poursuivent dans les différents domaines de l’accord de services tels que les finances et la comptabilité, la technologie de l’information, la gestion de l’équipement et les ressources humaines.

1. <https://www.ramsar.org/document/sc59-doc161-review-of-the-fifth-joint-work-plan-between-the-convention-on-biological>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir <https://www.unccd.int/our-work/flagship-initiatives/G20-Initiative>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir <https://www.ramsar.org/fr/news/la-conference-des-nations-unies-sur-leau-une-occasion-de-changement-mme-musonda-mumba>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir <https://www.ramsar.org/fr/conference-sur-leau-2023-des-nations-unies-declaration-de-mme-musonda-mumba-au-dialogue-3-leau-pour>. [↑](#footnote-ref-5)